



Tableau 13

Utilisation du CIPH par activité courante de la vie quotidienne de 2011-2018

Ce tableau présente le montant en dollars de CIPH utilisé par les demandeurs, réparti par activité courante de la vie quotidienne. Le montant total du CIPH utilisé pour chaque activité courante de la vie quotidienne est calculé en multipliant le « montant total du CIPH utilisé » par la proportion de déterminations du CIPH acceptées par activité, publiée au tableau 11. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la description du « montant total du CIPH utilisé » dans la section « Description des éléments du CIPH » des notes explicatives.

Activité courante de la vie quotidienne	Montant total du CIPH utilisé (\$)							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Voir	16 948 000	17 366 000	19 684 000	17 803 000	16 413 000	17 189 000	16 122 000	20 727 000
Marcher	242 561 000	263 105 000	272 926 000	303 717 000	325 355 000	352 919 000	325 271 000	380 614 000
Parler	48 542 000	55 390 000	56 755 000	61 443 000	61 484 000	71 777 000	66 685 000	86 465 000
Fonctions mentales	192 508 000	222 323 000	241 908 000	259 395 000	275 474 000	294 210 000	266 451 000	334 478 000
Entendre	24 383 000	25 451 000	26 802 000	28 383 000	27 866 000	29 568 000	25 417 000	29 047 000
Se nourrir	61 120 000	62 710 000	68 711 000	69 141 000	66 877 000	73 621 000	64 624 000	81 583 000
S'habiller	123 368 000	129 357 000	136 428 000	148 077 000	153 885 000	163 362 000	144 949 000	173 952 000
Évacuer	64 959 000	65 865 000	71 320 000	74 885 000	77 317 000	87 749 000	79 987 000	103 441 000
Soins thérapeutiques essentiels	28 706 000	32 095 000	31 204 000	36 449 000	40 014 000	50 628 000	51 498 000	77 583 000
Effet cumulatif	36 422 000	45 383 000	52 713 000	62 879 000	71 180 000	82 928 000	72 801 000	98 552 000
Total	839 517 000	919 044 000	978 449 000	1 062 173 000	1 115 866 000	1 223 951 000	1 113 807 000	1 386 443 000

Notes :

1. Tous les montants sont arrondis au millier le plus près.
2. Les données sur l'utilisation du CIPH sont en date du 31 décembre de l'année civile respective et peuvent faire l'objet de révisions.
3. Les données sur l'utilisation du CIPH proviennent des déclarations traitées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année civile respective.
4. En ce qui concerne les données sur l'utilisation du CIPH, les (nouvelles) cotisations traitées au cours de l'année civile qui n'ont pas eu pour effet de modifier le montant du CIPH utilisé n'ont pas été comptabilisées dans ces estimations.
5. Le montant total du CIPH utilisé se rapporte au montant en dollars d'économies d'impôt fédéral à la suite d'une demande de CIPH ayant fait l'objet d'une cotisation. Cette estimation ne comprend pas les économies supplémentaires réalisées de l'impôt provincial ou territorial.
6. Le montant total du CIPH utilisé pour chaque activité courante de la vie quotidienne est calculé en multipliant le « montant total du CIPH utilisé » par la proportion de déterminations du CIPH acceptées par activité, publiée au tableau 11.